



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20151001-2015-149-URBMC	
Numéro de l'acte	2015-149
Date de transmission	07/10/2015
Date de réception préfecture	URBMC 10/2015
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	21

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

QUESTION N°2015-149

URBANISME : PLUi - Développement éolien sur le territoire communautaire – Avis de la Commune

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par courrier en date du 20 juillet 2015, la CASO nous informe que plusieurs projets de création de parc éolien, à l'initiative de promoteurs privés, sont actuellement à l'étude sur le Pays de Saint-Omer et pourraient potentiellement concerner des communes de la CASO, sachant que plusieurs industriels prospectent sur les territoires des communes de Helfaut et Moringhem.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), celui-ci devant traduire le projet d'aménagement du territoire et notamment les objectifs en matière de développement économique et de préservation du cadre de vie, l'avis des communes est sollicité afin de définir ensuite dans le document d'urbanisme les orientations réglementaires.

Le PLUi peut, en effet, à condition de le justifier interdire le développement éolien sur tout le territoire communautaire ou ne l'autoriser que sur certaines communes.

La France s'est engagée dans le cadre de la loi Grenelle 2 à développer la production d'électricité éolienne terrestre à hauteur de 19 000 mégawatts d'ici 2020. Cet engagement tend à être réaffirmé et renforcé par le projet de loi de Transition Energétique actuellement en débat au Parlement.

Par ailleurs, le Schéma Régional Eolien, approuvé par le Préfet de la région Nord-Pas de Calais en 2012, identifie une partie du territoire communautaire comme favorable au développement éolien industriel.

Enfin, il convient de préciser que la région Nord-Pas de Calais fait partie des territoires retenus par l'arrêté 2014-450 du 2 mai 2014 pour l'expérimentation de « l'autorisation unique des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Cela signifie que la mise en œuvre et l'exploitation d'un parc éolien industriel ne relève plus d'une demande unique auprès du Préfet, laquelle regroupe l'autorisation pour les Installations Classées Pour Environnement (ICPE), le permis de construire, et l'autorisation de raccordement et de production électrique. Les collectivités concernées par l'implantation ou le voisinage d'un tel projet sont consultées pour avis au cours de la procédure d'instruction du représentant de l'Etat.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Affiché le 30 septembre 2015

L'An Deux Mille Quinze le vingt neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 23 septembre 2015, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés : Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR - PEPE ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christine DACY
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Guillaume BOYAVAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Dominique GODART
est nommé secrétaire de séance.**

Par ailleurs, les projets éoliens voient régulièrement naître auprès de la population des réactions vives sur l'opportunité ou non d'accepter au titre de l'aspect inesthétique et du bruit.

Aussi, concernant la commune de Arques, compte tenu :

- De notre caractère urbain, de l'intégration forte avec les communes voisines et limitrophes (Blendecques, Longuenesse), de la préservation de notre agriculture locale et de notre espace naturel dédié à la biodiversité et participant aux projets ECOGEST, BIODIVERT, etc ...
- De l'absence de projets éoliens pour notre commune à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (six abstentions), décide :

- De ne pas retenir pour notre commune la possibilité de développement éolien au vue des éléments repris ci-dessus,
- Et compte-tenu de la politique nationale de développement initiée par le Grenelle 2 de ne pas interdire à l'échelle de l'agglomération le développement éolien mais de laisser à chacune des 26 communes la possibilité de se prononcer au vue de sa situation.

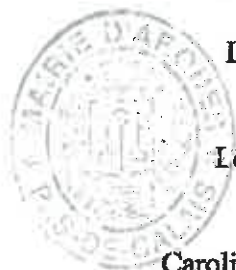
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 septembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



Acte administratif certifié exécutoire
Après réception en Sous-Préfecture
le 01/10/15..... et publication ou
notification le 01/10/15....

Madame le Maire

C. SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Affiché le 30 septembre 2015

L'An Deux Mille Quinze le vingt neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 23 septembre 2015, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés : Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR - PEPE ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christine DACY
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Guillaume BOYAVAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Dominique GODART
est nommé secrétaire de séance.**